

RCS : EPINAL Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2020 B 00155 Numéro SIREN : 878 844 968 Nom ou dénomination : A.S.F

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2024 sous le numéro de dépôt 1500

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

REQUERANT : A.S.F (SAS)

2 La Voivre
88130 Charmes

RCS EPINAL 878 844 968

MANDATAIRE : Me Philippe CHOQUET (GRAND EST AVOCATS)
69, rue de la République

54000 Nancy

ROLE : 2024 001420

ORDONNANCE

Nous, Jacques LEROY, Président du Tribunal de Commerce d'EPINAL, assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Accordons à la société :

A.S.F (SAS)

2 La Voivre

88130 Charmes

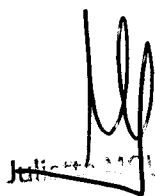
Un délai jusqu'au 30 juin 2024,

Pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023,

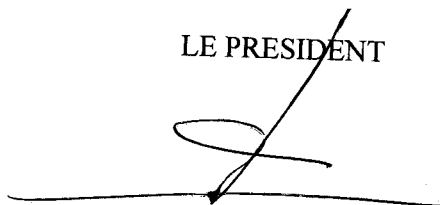
Disons que la présente décision fera l'objet d'un dépôt en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés,

Fait à EPINAL en notre Cabinet le 05/04/2024.

LE GREFFIER


JULIN

LE PRESIDENT





REQUETE

à Monsieur le Président
du TRIBUNAL DE COMMERCE

de et à

88000 EPINAL

LE SOUSSIGNE :

Philippe CHOQUET

Avocat associé de la SELARL « GRAND EST AVOCATS »
établie 69, rue de la République
54000 NANCY

AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ :

« A.S.F »

société par actions simplifiée au capital de 7 000 €
dont le siège social est situé 2, La Voivre – 88130 Charmes
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Epinal sous le n° 878 844 968

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la société « A.S.F » a clôturé son dernier exercice à la date du 30 septembre 2023 et que conformément aux dispositions légales elle doit réunir son Assemblée Générale au plus tard le 31 mars 2024 ;
- Que l'Assemblée Générale a été convoquée pour le 26 mars 2024. A cette occasion, certains associés ont souhaité obtenir des informations complémentaires et c'est ainsi que l'unanimité des associés a décidé de surseoir à statuer sur l'approbation des comptes sociaux et de reporter cette Assemblée Générale au mois de juin 2024 ;
- C'est pourquoi, le soussigné, faisant application des dispositions fixées par l'article L 225-100 du Code de Commerce, requiert qu'il vous plaise de reporter au 30 juin 2024 le délai de réunion de l'Assemblée Générale de la société « A.S.F », fixé par l'article L 225-100 du Code de commerce

Grand Est
AVOCATS
Fait à Nancy,
Le 28 mars 2024

Société d'Avocats
69 Rue de la République
54000 NANCY



Greffe du tribunal de commerce d'Epinal
Espace Judiciaire J-V Daubié - Place Jeanne d'Arc 88000 EPINAL
Téléphone : 0354591850
www.greffe-tc-epinal.fr - www.infogreffe.fr

AN/2020 B 00155
GRAND EST AVOCATS
69 RUE DE LA REPUBLIQUE
54000 NANCY

Nos références : AN/2020 B 00155

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée A.S.F

2 LA VOIVRE
88130 CHARMES

SIREN : 878 844 968

N° de gestion : 2020 B 00155

Le greffier soussigné constate le 08/04/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/1500, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 05/04/2024
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 08/04/2024

Le greffier

Maître Pierre-Alexandre DUPIRE

